



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 11 Février 2021

En exercice : 45

Présents : 18

Votants : 18

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 3

OBJET :

**CONVENTION
MUTUALISE AVEC
L'UGAP POUR LA
REALISATION DE
PRESTATIONS DE
NETTOYAGE DES
SITES
COMMUNAUTAIRES**

**AUGMENTATION DE
L'ENGAGEMENT
FINANCIER**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - O. ROYER - T. WIRTH - T. LAPLACE - JD. BARRAUD - R. DEJEAN - S. BRUNO, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et M. C. BARDOT - M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - M. MORGAND, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL - F. SZYPULA - E. BARGE - P. SEROR - L. DUFRAISE - C. MAGNAUD - P. COLAS - F. GONZALES - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - A. GIRAUD - S. THOMAS-MOLLON - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET - C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - J. BLETTERY - C. BOUARD - P. BONNET - J. ALMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **17 FEV. 2021**

Publiée ou notifiée

le :

17 FEV. 2021

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2113-2 et suivants,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 19 avril 2018 autorisant la signature d'une convention avec l'UGAP, en vue du nettoyage des locaux communautaires

(nettoyage courant, ponctuel ou récurrent, nettoyage en hauteur...), ainsi que de se fournir en matériels et consommables associés, pour la période 2019 - 2021,

Vu le montant de l'engagement financier maximum autorisé de 999 000 € HT établi en fonction des besoins définis à l'époque,

Considérant la nécessité qu'il y a eu d'intégrer des prestations complémentaires en cours de contrat notamment en lien avec l'école de musique intercommunale, les sites sportifs (tour des juges et palais des sports), les sites liés à la compétence eau potable et aux compléments de nettoyage dus à la Covid-19,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'autoriser l'augmentation de l'engagement financier maximum à 1 300 000 € HT afin permettre la continuité des prestations jusqu'au 31 décembre 2021,
- De donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer tout document nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

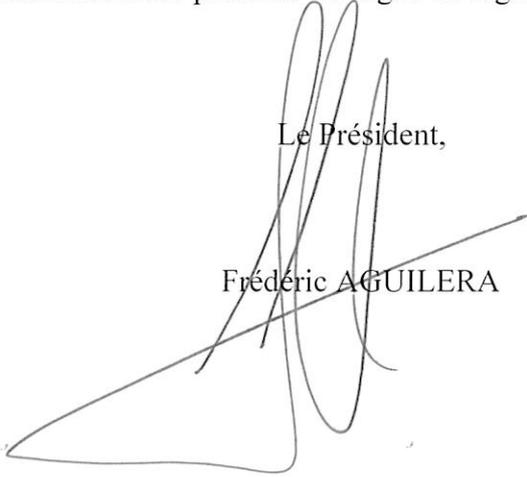
- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 11 février 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER

Objet de l'acte : 2021 - CONVENTION MUTUALISEE AVEC L'UGAP POUR LA REALISATION
 DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES SITES COMMUNAUTAIRES -
 AUGMENTATION DE L'ENGAGEMENT FINANCIER

.....

Date de décision: 11/02/2021

Date de réception de l'accusé 17/02/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 11fev2021_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210211-11fev2021_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .3

Commande Publique

Conventions de Mandat

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20210211-11FEV2021_3-DE-1-1_1.pdf)